

Sous-préfecture de SAVERNE Bureau de la Réglementation

Liberté Égalité Fraternité

> Affaire suivie par : Marie-Thérèse FENDRICH

Tél: 03 88 71 72 26

Mél: marie-therese.mura@bas-rhin.gouv.fr

Réf :

Saverne, le 25 mai 2021

ARRÊTÉ

modifiant temporairement un lieu de vote dans la commune de DOSSENHEIM-SUR-ZINSEL

La préfète de la région Grand Est, préfète de la zone de défense et de sécurité Est, préfète du Bas-Rhin

VU le code électoral et notamment son article R40;

VU le décret n° 2021-251 du 5 mars 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers régionaux, des conseillers à l'Assemblée de Corse, des conseillers à l'assemblée de Guyane et des conseillers à l'assemblée de Martinique ;

VU le décret du 15 janvier 2020 portant nomination de Madame Josiane CHEVALIER en qualité de préfète de la région Grand Est, préfète de la zone de défense et de sécurité Est, préfète du Bas-Rhin;

VU le décret du 20 novembre 2020 portant nomination de Monsieur Benoît VIDON en qualité de souspréfet de Saverne ;

VU l'arrêté préfectoral du 4 mars 2021 portant délégation de signature à Monsieur Benoît VIDON souspréfet de Saverne ;

VU la situation du bureau de vote de la commune de DOSSENHEIM-SUR-ZINSEL;

VU la demande du maire de la commune de DOSSENHEIM-SUR-ZINSEL en date du 25 mai 2021;

CONSIDÉRANT que la pandémie de coronavirus Covid-19 a conduit le représentant de l'État à prendre des dispositions particulières visant à assurer le meilleur déroulement des opérations de vote pour les élections régionales et départementales des 20 et 27 juin 2021;

CONSIDÉRANT que le bureau de vote situé à la mairie 188 Grand'rue ne présente pas les conditions requises pour accueillir les électeurs dans le cadre de ces dispositions ;

ARRÊTE:

<u>Article 1er</u>: Le bureau de vote situé à la mairie 188 Grand'rue est déplacé temporairement dans la salle de la Zinsel 2 rue du Stade à DOSSENHEIM-SUR-ZINSEL pour les élections qui se dérouleront les 20 et 27 juin 2021.

Sous-préfecture de Saverne Tél : 03 88 71 72 00

sous-prefecture-de-sayerne@bas rhin pref.gouv.fr 3 rue du Tribunal B.P. 30150 - 67704 SAVERNE CEDEX <u>Article 2</u>: Le déplacement de ce bureau de vote doit être porté à la connaissance des électeurs concernés dans les meilleurs délais par tous moyens et un affichage clair doit être mis en place le jour du scrutin.

<u>Article 3:</u> Le maire de la commune de DOSSENHEIM-SUR-ZINSEL est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché en mairie et dont copie sera adressée pour information à la préfète de la région Grand Est, préfète de la zone de défense et de sécurité Est, préfète du Bas-Rhin.

SOUS-PORTER TO THE SOURCE OF T

Pour la Préfète, Le sous-préfet de Saverne,

Benoît VIDON